

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2026

Délibération n° CS_20260306_01

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 26 février 2026.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 21,
- votants : 22.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON		X			
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X			M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET M. Alain THUE M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET			X		
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		Mme Evelyne CHAUVEL	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD			X		
M. Philippe POUCLLET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			Mme Catherine ECALE M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
M. Bernard METAIREAU		X			
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

OBJET :**Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Considérant que :

- le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes ;
- le vote du CFU constitue l'approbation des comptes du Syndicat Mixte au sens de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Jean TESSIER, 4^{ème} Vice-Président, délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. Hervé BESSONNET, Président qui a quitté la séance, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- adopte à l'unanimité le compte financier unique 2025 du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, lequel peut se résumer ainsi :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	859 728,26 €	2 240 646,42 €	3 100 374,68 €
	Recettes réalisées (1)	B	300 572,21 €	1 622 466,23 €	1 923 038,44 €
	Restes à réaliser	C	290 314,52 €	0,00 €	290 314,52 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 146 924,49 €	2 857 703,45 €	4 004 627,94 €
	Dépenses réalisées (1)	E	489 092,25 €	1 742 419,46 €	2 231 511,71 €
	Restes à réaliser	F	241 959,67 €	0,00 €	241 959,67 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	- 188 520,04 €	- 119 953,23 €	- 308 473,27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	287 196,23 €	617 057,03 €	904 253,26 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	98 676,19 €	497 103,80 €	595 779,99 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	48 354,85 €	0,00 €	48 354,85 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	147 031,04 €	497 103,80 €	644 134,84 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,

Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2026

Délibération n° CS_20260306_02

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 26 février 2026.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 24.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON		X			
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET M. Alain THUE M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		Mme Evelyne CHAUVEL	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD			X		
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			Mme Catherine ECALE M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
M. Bernard METAIREAU		X			
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

OBJET :**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**

Monsieur le Président, après avoir présenté et fait approuver le compte financier unique de l'exercice 2025, soumet à l'examen du Comité Syndical l'affectation du résultat de fonctionnement.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 telle que présentée ci-après :

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice (déficit)</u>	- 119 953,23 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif (excédent)	617 057,03 €
C. Résultat à affecter	497 103,80 €
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	98 676,19 €
R 001 (excédent)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	48 354,85 €
Besoin de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00 €
AFFECTATION = C. = G. + H.	497 103,80 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F.	
2) H. Report en fonctionnement R 002	497 103,80 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, telle que présentée par Monsieur le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2026

Délibération n° CS_20260306_03

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 26 février 2026.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Approbation du Budget Primitif 2026

Annexe : Présentation brève et synthétique - Budget Primitif 2026 et Compte Financier Unique 2025

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 24.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON		X			
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE
M. Hervé BESSONNET	X				M. Hubert MORNET
Mme Aline BRIANCEAU			X		M. Alain THUE
M. Jean BROSSARD	X				M. Patrick TRICHET
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		Mme Evelyne CHAUVEL	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD			X		
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			Mme Catherine ECALE
M. Jean-Philippe BODIN		X			M. Jean-Pierre GUILLET
M. Guillaume BUTEAU	X				M. Cyril GUINAUDEAU
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
M. Bernard METAIREAU		X			
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

OBJET :

Approbation du Budget Primitif 2026

Annexe : Présentation brève et synthétique - Budget Primitif 2026 et Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Président, après avoir présenté et fait approuver le compte financier unique 2025, ainsi que l'affectation du résultat correspondante, soumet à l'examen du Comité Syndical le Budget Primitif de l'exercice 2026.

Il fait part ensuite que le Budget Primitif de l'exercice 2026 fait l'objet d'une présentation brève et synthétique conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président indique ensuite au Comité Syndical que ledit budget a été établi conformément aux orientations budgétaires 2026, votées lors de la séance du Comité Syndical du 9 décembre 2025.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le taux d'inflation pour l'année 2025 étant de 0,9 % (donnée INSEE), les contributions budgétaires inscrites au BP 2026 s'élèvent à 706 434 €, réparties comme suit :

- mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » : 547 694 €,
- mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants » : 69 281 €,
- mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay » : 89 459 €.

Monsieur le Président indique ensuite au Comité Syndical que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026 du Syndicat Mixte, il est fait application du guide des imputations budgétaires et comptables M57 dans sa version de septembre 2025. Il explique qu'il apporte des précisions sur l'affectation des dépenses en lien avec la compétence GEMAPI modifiant les imputations définies précédemment avec le Service de Gestion Comptable.

Ces changements d'imputation entraînent une perte d'éligibilité du FCTVA pour de nombreuses dépenses du Syndicat Mixte. Cette perte sera compensée en grande partie en réalisant les demandes de subventions sur le TTC au lieu du HT. Un ajustement du programme de travaux sera donc nécessaire afin de tenir compte des enveloppes de subventions définies par les financeurs (Agence de l'eau, Région et Département).

Il rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Comité Syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section, soit :

- pour la section de fonctionnement : 3 024 993,20 € ;
- pour la section d'investissement : 897 564,02 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les contributions budgétaires 2026 à hauteur de :
 - o mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » : 547 694 €,
 - o mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants » : 69 281 €,
 - o mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay » : 89 459 € ;
- approuve le Budget Primitif de l'exercice 2026 tel que présenté par Monsieur le Président ;
- autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2026

Délibération n° CS_20260306_04

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 26 février 2026.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Amortissement des immobilisations

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 24.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON		X			
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE M. Hubert MORNET M. Alain THUE M. Patrick TRICHET
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		Mme Evelyne CHAUVEL	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD			X		
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			Mme Catherine ECALE M. Jean-Pierre GUILLET M. Cyril GUINAUDEAU
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Guillaume BUTEAU	X				
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
M. Bernard METAIREAU		X			
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

OBJET :

Amortissement des immobilisations

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que, par délibérations antérieures, il avait fixé les catégories de biens à amortir et les durées d'amortissement correspondantes.

Il informe le Comité Syndical que suite à l'inscription d'une nouvelle imputation en investissement, il est nécessaire de mettre à jour les catégories de bien à amortir et propose de fixer la durée d'amortissement conformément au tableau ci-après :

Compte du bien M57	Catégorie de biens	Durée d'amortissement
21748	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	10 ans

Il précise que toutes les subventions perçues seront amorties sur la même durée que le bien.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et l'unanimité :

- approuve l'amortissement linéaire des immobilisations acquises selon les modalités exposées ci-dessus,
- décide que l'amortissement s'effectuera pour les dépenses inscrites à compter du 01/01/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2026

Délibération n° CS_20260306_05

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 26 février 2026.

Affaire présentant un intérêt commun

OBJET :

Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents – Mandat au Centre de Gestion de la Vendée

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 24.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON		X			
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE
M. Hervé BESSONNET	X				M. Hubert MORNET
Mme Aline BRIANCEAU			X		M. Alain THUE
M. Jean BROSSARD	X				M. Patrick TRICHET
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		Mme Evelyne CHAUVEL	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD			X		
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			Mme Catherine ECALE
M. Jean-Philippe BODIN		X			M. Jean-Pierre GUILLET
M. Guillaume BUTEAU	X				M. Cyril GUINAUDEAU
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
M. Bernard METAIREAU		X			
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT			X		
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

OBJET :**Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents – Mandat au Centre de Gestion de la Vendée**

Monsieur le Président expose :

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre, en parallèle du volet Prévoyance, des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque Santé. En effet, les parties audit accord s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A date, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026 s'établit à 15 € par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30 €). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Parallèlement, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : couverture complémentaire de frais de santé pouvant découler de situations de maladie, maternité ou encore d'accident, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les Centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé en matière de frais de santé également.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, le Centre de Gestion de la Vendée a décidé, avec les autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de frais de Santé à compter du 1^{er} juillet 2027.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus au bénéfice des employeurs territoriaux d'une part, des agents assurés d'autre part. Ce pilotage couvrira la définition des régimes de garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, le suivi et le pilotage des contrats collectifs dans le temps.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques, de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Forts du vif succès rencontré sur la démarche collective de prévoyance ayant permis de couvrir 66 400 agents territoriaux dans 1 542 collectivités et établissements publics régionaux, le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire ont décidé d'initier une démarche similaire de mutualisation à grande échelle, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les employeurs territoriaux et les agents qui adhéreront à la consultation.

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de Santé de qualité aux agents à effet du 1^{er} juillet 2027, le Comité Syndical souhaite délibérer pour donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire vont lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics leur ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre Frais de Santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1^{er} juillet 2027.

Monsieur le Président précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

- *Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;*
- *Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;*
- *Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*
- *Vu la Circulaire n° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*
- *Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;*

- Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26/01/2026 ;

Après discussion, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

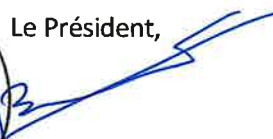
Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mars 2026

Délibération n° CS_20260306_06

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Givrand, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 26 février 2026.

Mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau »

OBJET :

Programme d'animation du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay » - Années 2026 et 2027

Nombre de membres : - en exercice : 40,
- présents : 22,
- votants : 24.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON		X			
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE			X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Sylvain LIAIGRE
M. Hervé BESSONNET	X				M. Hubert MORNET
Mme Aline BRIANCEAU			X		M. Alain THUE
M. Jean BROSSARD	X				M. Patrick TRICHET
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET		X			
M. Jean-Marc DUBOIS		X		Mme Evelyne CHAUVEL	
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD	X				
M. Vincent PIPAUD			X		
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			Mme Catherine ECALE
M. Jean-Philippe BODIN		X			M. Jean-Pierre GUILLET
M. Guillaume BUTEAU	X				M. Cyril GUINAUDEAU
M. André CLAUTOUR	X				
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Valentin DABRETEAU			X		
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
M. Bernard METAIREAU		X			
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT

OBJET :

Programme d'animation du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay » - Années 2026 et 2027

Monsieur le Président expose :

Les Dunes de la Sauzaie et les Marais du Jaunay sont classés dans le réseau européen des espaces naturels Natura 2000, sur un ensemble d'environ 1 100 hectares, recouvrant les communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Brétignolles-sur-Mer, Givrand et L'Aiguillon-sur-Vie. Ce site, qui relève de la directive "Habitats" de 1992, est à ce titre identifié comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site, validé le 4 mai 2004, établit le programme d'actions pour la protection et la conservation du site, avec les maîtres d'ouvrage respectifs et les plans de financement correspondants.

L'animation du DOCOB du site est cofinancée à part égale entre la Région des Pays de la Loire et l'Union Européenne (via le FEDER) au travers de conventions. Celles en cours couvrent la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour la Région et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour le FEDER.

Le Comité de Pilotage du site, réuni lors de sa séance du 4 février 2022, a désigné le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération comme structure porteuse du site, pour une durée de 3 ans renouvelable.

La Communauté d'agglomération ne disposant pas des moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre du DOCOB sur les Marais du Jaunay, et dans un souci de mutualisation et de coordination avec les acteurs existants sur le territoire, il a été acté de confier le volet de l'animation de la partie "marais" au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

La configuration d'opération mise en place est celle de « chef de file » avec :

- le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est le chef de file de l'opération et assure l'animation générale du site et la mise en œuvre du DOCOB sur la partie « dunes » ;
- le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est le partenaire de l'opération et assure la mise en œuvre du DOCOB sur la partie « marais ».

Les 2 parties sont liées au travers de 2 conventions :

- une convention d'accord de partenariat pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. Cette convention s'inscrit dans le cadre des règles nationales d'éligibilités des dépenses des programmes européens ;
- une convention de partenariat définissant la mission d'animation de la partie "marais" du site Natura 2000 assurée par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le Comité de Pilotage du site, qui s'est réuni le 20 janvier 2026, a validé le programme d'animation pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 représentant pour la partie marais, 60 jours d'animation en interne, pour un montant prévisionnel de 13 520 €. Une prestation de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire est également prévue dans le cadre de la mise en œuvre des MAEC, pour un montant de 12 540 € TTC.

Deux opérations majeures sont intégrées dans l'animation du site pour cette période : la mise à jour de la cartographie des habitats et la révision du document d'objectifs du site.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de permettre la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay », pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, et de solliciter les aides financières nécessaires auprès de la Région des Pays de la Loire et de l'Union Européenne.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une opération collaborative entre le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, en tant que chef de file, et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que partenaire, pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;
- approuve l'animation de la partie « marais » du site Natura 2000 FR 5200655 « Dunes de la Sauzaie - Marais du Jaunay » par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions afférentes à l'opération collaborative avec le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,

Hervé BESSONNET